



© European Union

PROJET ALIOS 2.0

Lutter contre les activités de pêche illicite,
non déclarée et non réglementée et les incidents connexes

Le projet Alios est un projet d'action policière qui vise à renforcer les capacités des pays membres en matière de lutte contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les incidents connexes.

La phase 1 a été exécutée entre septembre 2022 et février 2024 avec le soutien de l'Union européenne (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne).

La phase 2 a pour objectif de renforcer la coopération entre les pays participants, avec une attention particulière sur les pays en développement et les pays d'intérêt pour l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.



PROJET ALIOS 2.0

OBJECTIFS

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer les capacités des pays membres en matière de collecte de renseignements et d'analyse criminelle afin de lutter contre les incidents liés à la pêche.
- Améliorer la coopération multiservices dans le but de renforcer les capacités d'identification d'affaires de pêche et de poursuites y relatives à l'échelle nationale.
- Promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

Le projet est adapté aux besoins des autorités nationales et se concentre sur le soutien aux opérations, à l'analyse et aux enquêtes, ainsi que sur le renforcement des capacités des services d'enquête nationaux des pays bénéficiaires.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Atelier régional de renforcement des capacités sur les navires de pêche à haut risque

Un atelier régional de renforcement des capacités sera organisé pour la région de l'océan Indien occidental afin d'aider les agents chargés de l'application de la loi à identifier les navires de pêche à haut risque et les incidents liés à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

- Déploiement de l'équipe d'appui opérationnel

Les membres de l'équipe d'appui opérationnel sont des fonctionnaires d'INTERPOL ayant des compétences spécialisées en criminalistique, en analyse et en conduite d'enquêtes, ainsi que l'expertise requise. Ils peuvent être déployés sur le terrain à la demande des autorités nationales afin d'apporter leur soutien aux enquêtes transnationales.

- Réunions régionales sur les enquêtes et les analyses d'affaires (RIACM)

Les RIACM rassemblent les représentants des autorités nationales de différents pays pour discuter d'affaires de pêche d'intérêt, partager et analyser des renseignements, ainsi que déterminer des cibles criminelles prioritaires en vue de mener des enquêtes conjointes et de favoriser l'action des services chargés de l'application de la loi.

- Produits d'analyse

Les produits d'analyse seront diffusés auprès des autorités nationales, notamment les rapports de résultats et les comptes rendus d'analyse sur les affaires concernant des incidents de pêche spécifiques ou des enquêtes judiciaires en cours impliquant les parties prenantes du secteur de la pêche.

Calendrier : Mars 2024 - 31 août 2025.

Budget: 2024-2025 : 375.000 EUR.

Donateur : Union européenne (DG MARE)



Financé par
l'Union européenne



INTERPOL General Secretariat
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
France
www.interpol.int